

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 20 FEVRIER 2019

#### Objet : ETANG COMMUNAL

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux de l'étang. Elle propose qu'il soit financé de la façon décrite ci-dessous :

Montant de la Maîtrise d'œuvre : 22 344.86 € HT

Montant des travaux : 193 398.95 € HT

Montant total de l'opération : 215 743.81 € HT

Dont montant éligible LEADER : 18 000 € HT

CRST 25% de 215 743.81 = 53 935 €

LEADER 65% de 18 000 = 11 700 €

Autofinancement : 150 108.81 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver le projet d'aménagement de l'étang, de valider le résultat de l'appel d'offre, de valider le plan de financement, et d'autoriser Mme Le Maire à réaliser les demandes de subventions.

#### Objet : Avenants travaux Ateliers Communaux

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal un avenant aux travaux qui se déroulent actuellement aux Ateliers Communaux. Il s'agit de faire du crépi sur une partie de l'ancien hangar de la CUMA. Travaux non inscrits au Marché initial. Ces travaux concernent le lot 1 Démolitions – Gros œuvre – carrelage (entreprise Cazin)

Montant de l'avenant :

Lot 1 : + 1 514.73 € HT

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité cet avenant et donne pouvoir à Madame le Maire pour sa signature.

#### Objet : Adhésion à APPROLYS CENTR'ACHATS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26;
  - Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
  - Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, issu du rapprochement entre les deux GIP APPROLYS et CENTR'ACHATS, dont l'objet est : « passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses

Membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.),

peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres.»;

- Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la commune de Neuvy-2-clochers d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs,

#### **DELIBERATION :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'adhésion de la commune de Neuvy-2-clochers au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS est approuvée.

**Article 2 :** Les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe sont acceptés sans réserve.

**Article 3 :** Mme LEGERET Isabelle, en sa qualité de Maire de la commune de Neuvy-2-clochers, est autorisée à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS

**Article 4 :** Sont désignés comme représentants de la commune de Neuvy-2-clochers à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- Mme LEGERET Isabelle : titulaire,
- M. MENIGON Jean-François : suppléant.

Ces derniers sont autorisés, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

**Article 5 :** Il est conféré pouvoir à Madame LEGERET Isabelle, Maire de la commune de Neuvy-2-clochers à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la commune de Neuvy-2-clochers

**Article 6 :** Madame LEGERET Isabelle, Maire de la commune de Neuvy-2-clochers est autorisée à inscrire pour l'année 2019 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS. compte 6281.

La présente délibération est soumise au vote.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité (7 voix pour).** Elle sera consignée au registre des délibérations.

## Questions diverses :

Au cours de cette séance, les points suivants ont été abordés :

- Point sur les ventes et achats de terrains.
- Point sur le règlement de l'assainissement communal du Bourg : il est proposé d'attendre la fin de l'année (prise de compétence par Communauté de communes) pour en savoir plus concernant la constitution de ce règlement. Madame Le Maire propose également de se renseigner auprès de la Communauté de communes et des communes qui possèdent ce type de règlement.
- Point sur les travaux en cours :
  - o Aménagement de l'étang : un tas de terre reste à déblayer avant que l'entreprise EXEAU n'effectue le terrassement, que faut-il faire de cette terre ? Il est proposé de se renseigner auprès de l'entreprise BOUCHET pour enlèvement, ou bien de déposer la terre dans la forêt des Poteries en ayant demandé un accord préalable à l'ONF.  
Souches des haies de conifères : il est décidé de demander 2 devis : un devis pour l'arrachage, un autre pour le grignotage de ces souches.
  - o Réhabilitation des ateliers communaux : la dernière réunion de chantier aura lieu le 26 février à 15h à la Maréchalerie.
- Point sur la lagune : un plan d'épandage et un curage sont à réaliser
- Point sur la signalétique verticale : Deux types de panneaux mis en place : 1. SIL (signalisation d'information locale) qui indiquent les lieux d'intérêts, 2. Panneaux directionnels et panneaux du Bourg.
- Point sur la rencontre avec l'expert pour les problèmes de chauffage à la Salle Fernand Auchère : en attente d'une réponse de la part de l'assurance.
- Point sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : une réunion de préparation entre élus, préalable à la rencontre du 11 avril avec le bureau d'étude missionné par la Communauté de communes pour l'élaboration du PLUI, aura lieu le 20 mars à 19h.
- Point SCIC Cathédrale Linard.
- Plantations Monuments aux morts : le Conseil Municipal se met d'accord pour la plantation de plantes vivaces. Nadine et Isabelle sont chargées de choisir les plantes.
- Plantations lavoirs : Il est proposé que des fleurs soient posées sur les rambardes et de mettre des jardinières suspendues.
- Cavernes cimetière : M. Turpault indique qu'il n'a pas reçu de retour de la part de l'entreprise. Il est proposé la mairie procède à l'envoi d'un courrier avec accusé de réception.
- Pose d'un vidéoprojecteur à la Salle Fernand Auchère : le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis à diverses prestataires.